



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

SOINS INFIRMIERS : ENJEUX ET PERSPECTIVES

À l'attention des États généraux de l'OIIQ

Mars 2021

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Noémie Veilleux, présidence

Tiré de la documentation rédigée sur le sujet par la FECQ depuis 2010

Révision et correction :

Rafaël Leblanc-Pageau, vice-présidence

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
L'EXPERTISE DU RÉSEAU COLLÉGIAL	4
LES ÉTUDIANT.ES EN FAVEUR D'UN DEC QUALIFIANT	4
MAINTENIR L'ACCESSIBILITÉ À LA PROFESSION	5
PRENDRE UN PAS DE REcul POUR MIEUX AVANCER	6
INNOVER PAR UNE MODERNISATION DU PROGRAMME	6
ÉVITER D'EMPIRER LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE	7
CONCLUSION	8
BIBLIOGRAPHIE	9

MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années, il est proposé dans l'espace public, essentiellement par l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ), de rendre l'obtention d'un baccalauréat obligatoire pour pratiquer le métier de personne infirmière (Le Devoir 2013). En effet, le débat avait atteint un sommet en 2013 et 2014, au moment où l'Ordre faisait de fortes représentations en ce sens et que la Fédération des cégeps, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et les syndicats sectoriels au collégial s'y opposaient. Un groupe de travail créé par le gouvernement, sous la présidence du Dr Durand, s'était alors réuni afin de statuer sur la question et aucun consensus ne s'étant manifesté, le rapport n'avait pas établi de suites particulières, sinon de maintenir le statu quo. Le ministre de la Santé de l'époque, Réjean Hébert, avait alors conservé la situation au beau mort, en tranchant en défaveur d'un baccalauréat obligatoire (La Presse 2014).

En 2018, après que les difficiles conditions de travail avec lesquelles composent nos infirmiers et infirmières aient refait surface dans l'actualité, le débat a été rouvert. Différents intervenant.es ont repris la parole, dans l'objectif de réanimer le spectre d'un éventuel baccalauréat obligatoire en sciences infirmières.

Ces discussions de la dernière décennie ont notamment mené à la création de la Coalition pour le DEC qualifiant en soins infirmiers, un groupe intersectoriel réunissant une panoplie d'acteurs en faveur d'un DEC qui se veut une porte d'entrée sur le marché du travail. Ce document donne suite aux différentes représentations de la Fédération étudiante collégiale du Québec à l'effet que le diplôme collégial se doit de rester qualifiant, alors que le Québec voit ses besoins de main-d'œuvre qualifiée augmenter drastiquement depuis le début de la crise de la COVID-19.

L'EXPERTISE DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Le discours de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) résonne dans les sphères politique et médiatique depuis 2011, alors que celle-ci se positionnait en faveur de l'instauration d'un baccalauréat obligatoire pour accéder à la profession d'infirmière (Le Devoir 2013). Évoquant que les besoins du patient sont plus complexes et que le diplôme collégial présente désormais un enjeu de protection du public, l'OIIQ fait cavalier seul depuis plusieurs années, espérant qu'un gouvernement donnera suite à ses demandes.

La Fédération croit fermement que la demande l'Ordre est déconnectée de l'écosystème québécois actuel, et ce pour de multiples raisons. La FECQ pense que l'Ordre, en demandant un baccalauréat obligatoire, s'ingère dans des discussions qui devraient se dérouler au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, entretenues par les partenaires du réseau concernés. Il en revient au réseau de l'enseignement supérieur, un dont le réseau collégial est unique au monde, de statuer du véhicule nécessaire à l'atteinte des compétences. Ce que l'Ordre a soulevé et qui est pertinent, c'est la nécessité de moderniser et perfectionner les compétences à acquérir par le biais du programme technique. Les représentations politiques de l'Ordre ne prennent que peu en considération l'expertise développée par le réseau collégial, depuis plus de cinquante années, et nuisent à la consolidation d'une formation qui nécessite une modernisation. Bien que la discussion sur la modernisation de la formation soit d'une grande importance, et que toutes et tous devraient pouvoir s'exprimer à ce sujet, les conclusions de l'OIIQ semblent hâtives et faire abstraction de plusieurs variables importantes du milieu de l'enseignement.

Alors que les cégeps de partout au Québec ont fait l'acquisition, au cours des décennies, du matériel et des installations nécessaires aux apprentissages de nos futures infirmières, retirer la porte d'entrée sur le marché du travail au diplôme collégial contreviendrait à l'essence même de la formation technique. Effectivement, le réseau est construit de telle manière qu'un diplôme d'études collégiales en formation technique représente, en soi, un accès direct à la profession enseignée. Rendre le baccalauréat obligatoire dénature les visées mêmes de la formation en Soins infirmiers au collégial, accessible dans tout le territoire québécois.

Cela ne veut cependant pas dire que les universités n'ont pas à contribuer à la formation d'infirmières. Bien au contraire, celles-ci, grâce à des ententes de passerelles DEC-BAC, sont amenées à diversifier la formation de plusieurs infirmières diplômées du collégial. Cela mène donc la Fédération à réitérer que la passerelle DEC-BAC doit rester une bonification facultative de la formation initiale, qui à elle seule suffit à former les infirmières québécoises. La formation technique en Soins infirmiers, sous une forme modernisée, doit rester professionnalisante.

Les étudiant.es en faveur d'un DEC qualifiant

En 2013, la population étudiante s'est prononcée par le biais d'un sondage mené par la Fédération des cégeps : alors que 73 % d'entre eux et elles sont contre l'instauration d'un baccalauréat obligatoire, ce sont 42 % qui soutiennent qu'elles et ils n'auraient pas entamé la formation en Soins infirmiers si le baccalauréat était obligatoire

(Fédération des cégeps 2013). Ces statistiques peuvent être expliquées par le fort taux d'étudiant.es qui effectuent un retour aux études en Soins infirmiers, ou qui n'ont pas les moyens financiers pour accéder aux études universitaires. Avant de se lancer dans une croisade pour le baccalauréat obligatoire, l'Ordre doit prendre en considération les limites structurelles d'un tel choix, ainsi que les impacts de celui-ci sur l'accessibilité aux études en contexte de pénurie de main-d'œuvre.

MAINTENIR L'ACCESSIBILITÉ À LA PROFESSION

Ce qui distingue le réseau collégial des autres systèmes d'éducation, c'est nécessairement le format unique du réseau des cégeps. Alors que celui-ci propose plus d'une centaine de programmes techniques partout dans la province, le réseau collégial permet une accessibilité à l'enseignement supérieur partout sur le territoire. Cela représente, concrètement, 55 points d'accès à la formation de Soins infirmiers dispersés sur le territoire (L'équipe Inf. de poche 2020). Les cégeps publics fonctionnant en réseau, tous ces points de service s'arriment autour d'un devis ministériel statuant des compétences qui devront être atteintes par les candidat.es à la profession. Les cégeps permettent une régionalisation de la formation. Cela répond bien à la nécessité que les personnes infirmières soient en nombre suffisant sur tout le territoire, alors que le réseau de la santé vit une pénurie importante.

Le fait de pouvoir accéder à une formation qualifiante en Soins infirmiers à proximité rehausse l'accessibilité à ce domaine de formation, notamment pour les personnes à statut particulier, comme les parents-étudiants ou les étudiant.es de première génération. En effet, ouvrir les portes de la formation d'infirmière et lutter aux obstacles géographiques en matière d'accessibilité permet notamment d'assurer au réseau de la santé d'intégrer un certain nombre de personnes étudiantes diplômées chaque année, et ce autant en région qu'en centre urbain.

Alors que plusieurs obstacles entraveraient le chemin de bon nombre de personnes intéressées par le domaine advenant où le baccalauréat était obligatoire, la Fédération pense que le réseau de la santé ne peut se permettre de restreindre ainsi l'accès à la profession. Puisque les universités, contrairement aux établissements collégiaux, ne fonctionnent pas en un réseau qui couvre tout le territoire, il semble difficilement possible de conserver cette accessibilité aux études en Soins infirmiers, autant géographique que financière.

Cela ne prend pas non plus en considération le lourd chantier qu'occasionnerait l'instauration du baccalauréat obligatoire. Si la Fédération est prête à contribuer aux différents travaux pour ajuster la formation en fonction des nouveaux besoins identifiés par l'Ordre, il n'en demeure pas moins qu'elle continuera de lutter contre l'obligation d'obtenir un diplôme universitaire pour intégrer le marché du travail.

La crise de la COVID-19 a su prouver d'elle-même le manque flagrant de professionnel.les dans le réseau de la santé; la FECQ ne peut s'empêcher de se demander si rendre le baccalauréat obligatoire ne nuirait pas à combler ce besoin de main d'œuvre, alors que la pénurie d'infirmières frappe durement le Québec depuis un moment déjà.

PRENDRE UN PAS DE RECUL POUR MIEUX AVANCER

Là où les positions se polarisent, c'est lorsqu'il est question de discuter des moyens à mettre en place pour atteindre un objectif : l'adéquation de la formation en soins infirmiers aux besoins du milieu de la santé. La Fédération, en ce sens, appelle au dialogue. Alors que depuis des années, les différents acteurs de la société civile font entendre leur voix sur ce qui, selon eux, est le meilleur moyen de faire en sorte que la formation soit adaptée aux nouvelles réalités, la Fédération croit que la discussion entourant le choix du véhicule est un débat qui n'a plus sa place.

Afin d'avancer, il importe, dans le cadre de ces États généraux, mais aussi dans le contexte actuel plus large, d'ouvrir la discussion sur les failles de la formation dans sa forme actuelle. Au sens de la FECQ, cela semble être la première étape, qui a été perdue de vue depuis un moment, afin d'atteindre un consensus qui saura répondre aux craintes de toutes les parties concernées. La formation ayant été mise à jour il y a de cela une décennie, des réflexions s'imposent effectivement sur son arrimage avec les réalités actuelles.

Dans cet ordre d'idée, la FECQ croit qu'une consultation sur les nouveaux besoins de formation est nécessaire avant de réclamer des changements majeurs concernant les standards nécessaires à l'exercice de la profession. Convaincue qu'il est possible de s'entendre sur les fins de manière à arrimer les moyens, la Fédération souhaite rappeler à l'OIIQ que le travail en silo ne sert personne.

INNOVER PAR UNE MODERNISATION DU PROGRAMME

Bien que la Fédération pense que le format du diplôme d'études collégiales techniques se doit de rester qualifiant, elle croit également qu'une mise à jour du programme est nécessaire afin de s'assurer que celui-ci réponde aux besoins de formation actuels. En effet, la formation n'ayant pas été mise à jour depuis 2007, il semble intéressant de se pencher sur une manière innovante, qui permettra à tous les esprits de se rencontrer à mi-chemin, de faire de la Techniques en Soins infirmiers un programme complet et qui répond aux inquiétudes de l'OIIQ. Le réseau de l'enseignement supérieur semble d'ailleurs mobilisé sur cette question et est prêt, depuis plusieurs années, à entamer une révision qui se fait attendre.

Alors que plusieurs solutions semblent être sur la table, un dialogue ouvert permettra d'orienter les travaux du ministère de l'Enseignement supérieur, qui pourra effectuer la révision du programme de Soins infirmiers afin que celui-ci intègre les nouvelles réalités du plancher. Ce que la FECQ craint est la sourde d'oreille de l'OIIQ face aux différentes pistes de solutions proposées par le réseau collégial, comme le DEC sur quatre ans, par exemple. Dans le cadre du chantier sur la réussite, la FECQ soulevait d'ailleurs la piste de réflexion d'allonger certains DEC sur quatre ans afin de favoriser l'acquisition de compétences et la réussite étudiante (FECQ 2020).

Bien que le DEC doive rester qualifiant, la Fédération se positionne en faveur du fait d'encourager le passage du DEC au baccalauréat pour les personnes souhaitant persévérer et se perfectionner grâce à des études en sciences infirmières. Cela dit, cette passerelle ne peut devenir un standard, sans quoi tous les efforts du réseau de former le plus grand nombre d'infirmières afin de combler la pénurie, et ce dans des délais optimaux, seront vains.

ÉVITER D'EMPIRER LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Comme il a été rapporté à quelques reprises, une certaine pénurie de main-d'œuvre sévit pour la profession infirmière. Pour preuve, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a indiqué qu'il manquait 300 infirmières au CIUSSS de la Capitale-Nationale (Porter 2020). Dans le même ordre d'idée, le réseau de la santé souhaite recruter 1700 personnes infirmières à l'international, rapidement (Radio-Canada 2021). Notons néanmoins que le nombre d'infirmières augmente d'année en année (Massoud 2020). Néanmoins, comme il a été démontré plus haut, obliger le baccalauréat pour pratiquer cette profession risque fort bien d'accentuer drastiquement la pénurie de main-d'œuvre, ce qu'il faut éviter à tout prix.

L'OIIQ se targue de vouloir offrir le meilleur service aux usagers du milieu de la santé. Or, difficile d'offrir des services de qualité si le nombre de personnes nécessaires à offrir ces services est beaucoup trop bas. Si le nombre de d'infirmières est insuffisant dans le réseau, la qualité des services reçus par les patients et patientes du réseau de la santé évidemment réduit, et ce même si l'ensemble des infirmières en poste auront à leur actif des études universitaires.

CONCLUSION

L'essence même du présent document est un rappel que pour avancer, il faut faire les choses dans l'ordre. D'abord, il importe d'ouvrir le dialogue. Ensuite, identifier les failles de la formation en soins infirmiers. À la lumière de cela, il faudra également établir les objectifs concrets d'une révision du programme, et éventuellement lancer le dit chantier. Cela doit se produire de manière structurée, ouverte et transparente. Le chantier se fait attendre depuis longtemps, et la Fédération voit d'un bon œil le lancement de ces travaux avant la fin du mandat du gouvernement en place.

La Fédération continuera de protéger le DEC qualifiant en Soins infirmiers, mais a bon espoir que tous les acteurs trouveront voie de passage afin de permettre à la formation d'évoluer et de s'adapter aux nouveaux besoins de formation. C'est notamment dans cette perspective que la Fédération étudiante collégiale du Québec soumet les réflexions du présent document dans le cadre des États généraux de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- FECQ. «Avis sur la réussite.» *Fédération étudiante collégiale du Québec*. 15 novembre 2020. http://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/Avis%20sur%20la%20reussite_108eCo_Zoom.pdf (accès le mars 21, 2021).
- Fédération des cégeps. «LE BAC OBLIGATOIRE POUR LES INFIRMIÈRES ET LES INFIRMIERS : 73 % DES ÉTUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS SONT CONTRE.» *Fédération des cégeps*. 21 mai 2013. <https://fedcegeps.ca/autres/2013/05/le-bac-obligatoire-pour-les-infirmieres-et-les-infirmiers-73-des-etudiants-en-soins-infirmiers-sont-contre/> (accès le mars 17, 2021).
- La Presse. «Bac obligatoire pour les infirmières: la proposition est rejetée.» *La Presse*, 2014: <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201401/08/01-4726763-bac-obligatoire-pour-les-infirmieres-la-proposition-est-rejetee.php>.
- Le Devoir. «Baccalauréat obligatoire - Les visions de l'OIIQ et de la FIQ s'affrontent.» *Le Devoir*, 2013: <https://www.ledevoir.com/societe/sante/387179/les-visions-de-l-oiq-et-de-la-fiq-s-affrontent>.
- L'équipe Inf. de poche. *Soins infirmiers 180.A0*. 20 septembre 2020. <https://infdepoche.com/soins-infirmiers-cegeps/> (accès le mars 18, 2021).
- Massoud, Rania. «Le Québec compte de plus en plus d'infirmières, mais la pénurie résiste.» *Radio-Canada*, septembre 2020.
- Porter, Isabelle. «Davantage d'infirmières à temps plein, priorité de Dubé.» *Le Devoir*, octobre 2020. Radio-Canada. «Québec veut attirer 1700 infirmières de l'étranger (reportage télé).» février 2021.